

La Gazette des Comores

*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

22^{ème} année - N° 4082 - Vendredi 11 Mars 2022 - Prix : 200 Fc

COUR DE SURETÉ DE L'ÉTAT :

Ouverture des procès « avant le ramadan »



FAIT DIVERS :

**Une femme enceinte meurt par
« peur de son mari »**

LIRE PAGE 6

Visitez le site de La Gazette
www.lagazettedescomores.com

**Prières aux heures officielles
Du 06 au 10 Mars 2022**

Lever du soleil:

06h 10mn

Coucher du soleil:

18h 27mn

Fadjr : 04h 57mn

Dhouhr : 12h 22mn

Ansr : 15h 42mn

Maghrib : 18h 30mn

Incha : 19h 44mn



SOCIÉTÉ

Nioumachoi a célébré la journée mondiale de la femme

AFRIYAN comoros, un réseau national des jeunes en population et développement, anciennement appelé USONI, était au devant de la scène pour la célébration de la journée internationale de la femme à Mohéli ce 8 mars. Ces jeunes s'étaient réunis à Nioumachoi pour une sensibilisation massive contre les inégalités du genre.

Comme partout dans le monde, la journée internationale de la femme a été célébrée mardi 8 mars dernier. À Nioumachoi, au sud de l'île de Mohéli, le Réseau national des jeunes en population et développement a battu le pavé pour une marche pacifique, et une caravane de sensibilisation en vue de dénoncer les inégalités du genre ainsi que les violences faites aux femmes.

« Ce n'est pas une journée pour célébrer la femme, mais c'est plutôt pour mettre en lumière les luttes pour les droits des femmes dans le monde » explique Madame Antufati Soidri, membre d'AFRIYAN Comoros.

Pour Staouya Zakaria, présidente de cette organisation, ce que les femmes exigent le 8 mars c'est

ce qu'elles exigent tous les jours « comme dans toute cause, il faut une journée pour la mettre en avant et la défendre, nous voulons des droits », lance la présidente de ce réseau avant de poursuivre « jusqu'à cette année 2022, les droits de la femme aux Comores, sont bafoués et malheureusement les femmes continuent à subir toute sorte d'agression ».

Bien que cette journée soit activement célébrée partout dans le monde, à Mohéli cette année, elle n'a pas connu une forte mobilisation contrairement à l'année dernière où un rassemblement de masse avait eu lieu à Fomboni comme aux quatre coins de l'île.

« Les journées de la femme se succèdent pendant que les agressions sexuelles, conjugales, sociales et autres continuent à augmenter dans plusieurs pays du monde » a fait constater un observateur. Officialisée par les Nations Unies en 1977, la journée internationale de la femme est célébrée chaque 8 mars. Une occasion pour faire le bilan de la situation des femmes dans le monde.

Riwad



Journée de la femme à Nioumachoi.

Brève

L'entraîneur Dakota placé en détention provisoire

L'entraîneur de foot Youssouf Ahamada Bachirou alias Dakota est placé en détention provisoire, hier, a-t-on appris de nos confrères de Hayba FM. Accusé d'abus sexuels sur mineur, il était arrêté par la gendarmerie au petit matin du lundi 7 mars. Mercredi, il a été finalement relâché.

Le juge en charge du dossier aurait refusé d'ouvrir une instruction. Mais la Cour d'appel en décidé autrement et un mandat d'arrêt a été émis à l'encontre du mis en cause qui s'est rendu de

lui-même à la gendarmerie de Moroni d'où il est signifié sa mise en détention provisoire. Rappelons que sa présumée victime, Simba Khaled, qui était arrivé de France pour répondre à la convocation des enquêteurs, a été victime d'agression mardi dernier alors qu'il était en route pour l'aéroport de Hahaya pour son vol retour.

« Des gens en voiture sans plaque d'immatriculation l'ont agressé et volé ses affaires dont le passeport », a déclaré son avocat.



Ministère de l'Agriculture,
de la Pêche et de l'Environnement
du Tourisme et de l'Artisanat



DIRECTION NATIONALE DES STRATEGIES AGRICOLES ET DE L'ELEVAGE

PROJET INTÉGRÉ DE DÉVELOPPEMENT DES CHAINES DE VALEURS ET DE LA COMPÉTITIVITÉ (P164584), CRÉDIT IDA 6423 KM

DEMANDE DE COTATION OUVERTE (DC)

Réf. N° : 2022/001/MAPETA/PIDC/DC

ACQUISITION D'UN LIQUÉFACTEUR DESTINÉ AU CENTRE RURAL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (CRDE) DE DIBOINI POUR LE COMPTE DU PROJET (PIDC)

1. Le Gouvernement Comorien a reçu un financement de la Banque Mondiale (IDA) pour financer le Projet Intégré de Développement des Chaines des Valeurs et de la Compétitivité (PIDC) et à l'intention d'utiliser une partie de ce crédit pour effectuer des paiements au titre du Marché « Acquisition et installation d'un liquéfacteur destiné au CRDE de Diboini pour le compte du projet Intégré de développement des Chaines des Valeurs et de la Compétitivité (PIDC) ».

2. Le PIDC sollicite des offres fermées de la part de soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises : « le soumissionnaire doit démontrer qu'il a réalisé au moins un marché similaire au cours de 10 dernières années avec satisfaction du client ».

3. La procédure sera conduite par mise en concurrence en recourant à une demande de cotation ouverte (DC) telle que définie dans le « Règlement – de Passation des Marchés applicables aux Emprunteurs dans le cadre de Financement de Projets d'Investissement, (édition du 1er juillet 2016, révisée en novembre 2017 et août 2018.) ouverte à tous les soumissionnaires de pays éligibles tels que définis dans le Règlement de passation des marchés.

4. Les Soumissionnaires intéressés et éligibles peuvent obtenir des informations auprès du secrétariat du PIDC situant à Mdé, EX-Cefader au Ministère de l'Agriculture, de la Pêche, de l'Environnement, du Tourisme et de l'Artisanat ; email : projetpidc@gmail.com et prendre connaissance du dossier de demande de cotation ouvert à l'adresse mentionnée ci-dessous : du lundi au vendredi à partir de 8H 00min à 15h 30, et du samedi : 8H 00min à 12H 00min.

5. Le Dossier de demande de cotation en version française peut être retiré au secrétariat du PIDC à tout Soumissionnaire intéressé à l'adresse ci-dessous. La demande de cotation sera tirée par voie électronique au secrétariat du PIDC.

6. Les offres devront être remises à l'adresse ci-dessous au plus tard le 21 mars 2022 à 14H 00. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée. Toute offre arrivée après l'expiration du délai limite de remise des offres sera écartée. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires et des personnes présentes dans la salle de conférence du PIDC à l'adresse ci-dessous, le 21 mars 2022 à 14H 30min.

7. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessous est :

Ministre de l'Agriculture, de la Pêche, de l'environnement, du Tourisme et de l'Artisanat

BP :41-Moroni

A Mdé ex-Cefader -maison des épices.

Au secrétariat du Projet (PIDC)/ Email : projetpidc@mail.com

Lancé, le 04 mars 2022

COUR DE SURETÉ DE L'ÉTAT :

Ouverture des procès « avant le ramadan »

Selon le commissaire du gouvernement près de la Cour de sûreté de l'État, les procès des personnes poursuivies par cette juridiction d'exception seront ouverts avant le mois de ramadan, soit avant le 2 avril prochain.

Les procès des personnes poursuivies par la Cour de sûreté de l'État seront finalement tenus avant le 2 avril. C'est en tout cas ce qu'a confirmé à La Gazette des Comores le Commissaire du gouvernement près de cette juridiction d'exception,

Mohamed Djounaid. « Les procès s'ouvriront avant le ramadan », a-t-il confirmé. Pour ce qui est des dates exactes, le magistrat dit qu'« il est encore trop tôt ». S'il a cité nommément le gouverneur déchu d'Anjouan Abdou Salami Abdou comme faisant partie du lot, le Commissaire n'a pour l'heure livré aucun autre nom.

M.Salami détenu depuis le 25 octobre 2018 pour, dans un premier temps, « atteinte à l'unité nationale, participation à un mouvement insurrectionnel, complicité de meurtre, rébellion, port illégal d'ar-

me et troubles graves à la sécurité publique ». Mais l'ordonnance de non-lieu partiel et de renvoi rédigée depuis le 10 septembre 2019 par la juge d'instruction près de la Cour de sûreté de l'État, Mme Noura Oussene, nous apprend que l'ex gouverneur n'est poursuivi, dorénavant, que pour « atteinte à l'unité nationale, participation à un mouvement insurrectionnel et troubles à la sécurité publique ». C'est donc pour ces faits qu'il sera jugé. Dans ce même dossier de la médina de Mutsamudu, plusieurs autres personnes ayant pris une part active ou

passive dans l'insurrection seront également jugées.

Autre figure et non des moindres poursuivie par la même Cour, Inssa Mohamed célèbre sous le surnom de Bobocha. Il est poursuivi pour « association de malfaiteurs, complots et complicité, détention illégale d'armes à feu, non révélation de crimes et délits, recel des malfaiteurs ». Bobocha s'est fait connaître après une première arrestation à Madagascar et surtout par une évasion spectaculaire de la prison de Moroni. Il sera arrêté de nouveau à Antananarivo pour être remis

aux autorités comoriennes. Un transfert qualifié par le Haut-commissariat des Nations Unies sur les droits de l'Homme d'« enlèvement extraterritorial commandité par l'État comorien ». Les procès relevant de la Cour de sûreté tout comme celui de l'ancien président Sambi relevant quant à lui d'une autre juridiction, sont des plus attendus aux Comores.

Andjouza Abouheir

ECONOMIE

Réunion de concertation sur l'étude d'impacts Covid19 et la relance

L'ouverture de la réunion du comité de pilotage sur l'étude d'impacts Covid-19 et la relance a eu lieu hier jeudi 10 mars, à Moroni. Cette réunion consiste à faire une évaluation de l'impact socio-économique de la pandémie du Covid-19, et les perspectives de relance et l'émergence de l'Union des Comores.

Pour mieux se préparer afin de bien relancer l'économie du pays après avoir été impacté par le Covid-19, le gouvernement comorien avec l'implication du PNUD, a ouvert une réunion du comité de pilotage sur l'étude d'impacts Covid-19 et la relance ce jeudi 10 mars à Moroni. Cette réunion consiste à faire une évaluation de l'impact socio-économique de la pandémie du covid19, et les perspectives de relance et l'émergence. Ce qui permettra de proposer des modérations et des options pour bien relancer l'économie du pays.

« Permettez-moi de rappeler que

les résultats de cette étude constituent l'aboutissement d'un effort conjoint entre le gouvernement comorien et le Programme des Nations Unies pour le Développement. Malheureusement, quelques semaines après la conférence des bailleurs à Paris en décembre 2019, la pandémie du Covid-19 s'est durablement installée sur la planète, et les Comores tout comme le reste du monde. Et bien entendu, les Comores ne sont pas épargnées, malgré les différentes mesures d'accompagnement et de soutien de la population et des entreprises », avance Omar Mgomri, le secrétaire général du gouvernement.

Toutefois, il a montré que cette étude a pour but d'évaluer l'impact de la pandémie sur les principaux domaines du développement socio-économique, et de proposer les mesures et les options pour une rapide relance économique. « Nous aurons à apporter notre contribution à l'amélioration des résultats du rapport qui nous sera présenté par les



consultants. A travers la réunion, le gouvernement disposera d'un document reflétant les impacts réels de la pandémie sur son développement, et aura une bonne visibilité sur les mesures à prendre à court et moyen terme pour sa relance », poursuit-il.

Le consultant en économie Sylvain Larivière montre qu'ils ont

soumis les résultats des études faites sur l'impact de la pandémie et va prendre en connaissance des analyses et les recommandations, et les revoir en conseil des ministres. « A partir de la, il va prendre une décision par rapport à ces proportions d'orientation. Ces propositions vont donner par la suite des balises pour

élaborer un plan de relance qui contiendra l'ensemble des actions prioritaires que le gouvernement aura choisi pour assurer la relance vers l'émergence qui est l'objectif en matière de développement socio-économique », indique-t-il.

Nassuf Ben Amad

SANTÉ REPRODUCTIVE :

Une santé sexuelle satisfaisante pour le bien être de la femme

Pour une meilleure santé sexuelle, reproductive et état de bien-être de la femme, avoir les informations nécessaires sur les méthodes les plus sûres pour se préserver et se protéger est une nécessité. L'association des sages-femmes a pris son bâton de pèlerin pour sensibiliser les femmes à une santé sexuelle satisfaisante.

Les droits de la femme, c'est aussi un combat du bien-être et des soins de qualité. L'association des sages-femmes a profité du 08 mars dernier pour parler de la sexualité et de planification. « Fini les tabous, nous devons parler de la sexualité et des protections », tels sont les mots de ces femmes en blouses blanches. Rencontrées au stade omnisport de

Malouzini, Hadjira Isamel, Tadjiri Binita Moina-Anrafa et Asnouna Saoudjay parlent d'une journée de

sensibilisation pour la santé productive de la femme. À leur possession, des préservatifs, des stérilets, des



implants, des pilules contraceptives pour mieux briser les barrières et les tabous qui entourent des questions dans nos sociétés. « Cette approche nous permettent de leur montrer les effets d'une grossesse non-désirée qui peuvent aujourd'hui conduire à des avortements », lancent-elles dans la foulée.

Tous les âges confondus ont été sensibilisés sur ces méthodes contraceptives. Chaque personne doit être informée sur les méthodes les plus sûres, efficaces, abordables et acceptables de son choix. « Nous ne sommes pas des médecins mais notre travail en tant que sage-femme est de leur montrer la voie, les écouter afin de les conduire vers les centres concernés pour une meilleure planification et un bien être de santé sexuelle », expliquent-

elles.

Aux Comores, parler de sexe est encore un sujet tabou. Et afin de prévenir les dangers des avortements et des maladies sexuellement transmissibles, la sensibilisation est une nécessité. « Parlons de sexe, de la reproduction et de la planification, il est temps de franchir un autre cap celui d'une éducation pour une meilleure prise en charge de la femme », soulignent ces sages-femmes avant d'ajouter qu'au-delà de la sexualité, il y a le suivi. « Chaque grossesse doit être suivie avec les conditions requises du prénatal. La femme doit être assistée et les accouchements doivent se faire à l'hôpital et non à domicile ».

Andjouza Abouheir

ENVIRONNEMENT

Le quartier Angola menacé par la montée des eaux de mer

Angola comme les autres quartiers de Fomboni ou les villages côtiers de l'île, vit sous la menace permanente de la montée des eaux de mer. La seule et unique solution pour ces habitants du littoral reste la construction d'une digue, car « il n'y a plus d'autres endroits pour vivre » disent-ils.

"Que faire pour sauver ces quartiers menacés par la montée des eaux

de mer ? » c'est la question que certaines associations de Fomboni se posent. Ces quartiers les plus menacés à Fomboni sont surtout Mnadzi Modja, Angola et Colas. Peut-être parce qu'il y a eu auparavant une prise de sable de mer considérable.

« Il n'est un secret pour personne que chaque période de la marée haute, les eaux montent et parfois dépassent même nos habitations. Heureusement qu'on n'a jamais enregistré jusqu'ici des pertes humaines, mais seulement des

dégâts matériels assez importants » témoigne Mohamed Ali Abdou, un habitant d'Angola.

Tout au long de Fomboni, comme dans d'autres villes et villages, plusieurs habitations sont installées le long du littoral sans aucune protection. D'abord parce que l'explosion démographique ne laisse pas le choix aux habitants que d'occuper les espaces côtiers sans la moindre réglementation. C'est aussi le lieu favori pour les pêcheurs qui se sont en majorité installés dans les

quartiers Angola et Mnadzi Modja. Et la surpopulation de ces quartiers pousse certaines familles, malgré le danger encouru, à construire jusqu'au bord de la plage, au vu et au su des autorités communales et insulaires.

Comme la plupart des villages à Mohéli, les habitants de ces quartiers sollicitent auprès des responsables insulaires et gouvernementaux la construction d'une digue de protection. Pour eux c'est le seul moyen pour les protéger contre les dangers

liés à la montée des eaux de mer. « Nous savons tous qu'actuellement il n'y a pas un autre endroit pour nous installer. Donc nous protéger là où nous sommes, serait un geste très salubre » explique Mohamed Ali Abdou. Un phénomène qui s'accroît avec le réchauffement climatique, surtout pour les petits Etats insulaires comme les Comores.

Riwad

SANTÉ

Les médecins nutritionnistes sonnent l'alerte à l'approche du ramadan

A trois semaines du ramadan, les médecins nutritionnistes multiplient les rencontres pour sensibiliser les citoyens sur la réglementation au niveau alimentaire et les précautions à prendre chez ceux qui souffrent de certaines pathologies pendant le mois sacré de ramadan.

Bientôt, les musulmans vont entamer le mois de ramadan. Un mois pendant lequel, les

croyants s'abstiennent de manger et de boire pendant la journée. C'est une épreuve très difficile pour les gens normaux n'en parlons plus pour les personnes ayant des maladies particulières. C'est dans ce sens que Docteur Ahmed, nutritionniste, nous a confié que la nutrition est devenue depuis un moment une préoccupation pour les médecins nutritionnistes dans la mesure où, de nombreux comoriens sont touchés par des maladies en relation

avec la nutrition, notamment le diabète ou l'hypertension artérielle.

Alors que les pathologies qui relèvent de la malnutrition sont enregistrées toute l'année en dehors du mois de ramadan, un constat interpelle pourtant les nutritionnistes, qui supposent que la situation pourrait bien s'aggraver si des mesures de précautions au niveau alimentaire ne se prennent pas pendant le mois sacré. « La question de la nutrition nous anime vraiment à

un point que nous sommes en train de nous rencontrer ici à Ngazidja. Et ce jeudi 10 mars, je prends le vol pour Mohéli pour la même raison. C'est pour vous montrer l'importance de ce sujet », explique le Dr Ahmed.

Une campagne de sensibilisation va se faire dans les jours qui viennent à travers le ministère de la santé. « Nous allons sensibiliser sur le sujet pour permettre aux citoyens de prendre leurs précautions en

matière de nutrition. Et c'est pour éviter des circonstances malheureuses pendant le jeun du ramadan », dit-il. Sur ce sujet, des indications et des précautions seront divulguées par les nutritionnistes la semaine prochaine.

Kamal Gamal

AVIS DE PUBLICATION



Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) aux Comores informe le public qu'il a lancé un appel d'offres pour la Réalisation des travaux d'alimentation en eau relevant des localités de la zone 4 et 14 aux Comores repartis en deux Lots

• Lot 01 – Réalisation des travaux d'alimentation en eau relevant des localités de la zone 4 en grande Comores (Chézani)

• Lot 02 - Réalisation des travaux d'alimentation en eau relevant des localités de la zone 14 à Mohéli (Fomboni)

Le dossier d'appel d'offres a été posté sur le site corporate des achats « WWW.PROCUREMENT-NOTICES.UNDP.ORG » suivant le lien ci-dessous :

https://procurement-notices.undp.org/view_notice.cfm?notice_id=88908

Le dossier complet ainsi que les instructions y afférentes peuvent être téléchargés suivant le lien de publication ci-dessus.

Toutes les demandes d'informations doivent être adressées à l'adresse de messagerie : info.wasc@undp.org

Une conférence préparatoire, y compris une session de formation sur le nouveau système d'appels d'offres en ligne e-tendering, sera organisée le :

• **Date : 21 mars 2021**

• **Heure : 10 heures GMT**

• **Lieu: ZOOM :**

<https://undp.zoom.us/j/84556746152?pwd=RmdqemdOUTNjbHJRdVBSNlZqVVQvUT09>

Toutes les entreprises intéressées doivent confirmer par courriel (info.wasc@undp.org) leur participation à la conférence préparatoire.

Adresse de dépôt des offres **en ligne uniquement :**

Les offres peuvent être soumises uniquement en ligne par le système Etendering du PNUD à travers le lien suivant : <https://etendering.partneragencies.org> avec votre propre mot de passe au plus tard le : **à la date et à l'heure indiquée dans le système.**

• **Référence du dossier dans Etendering :**

• **BU : COM10**

• **Event ID : 0000011677**

Veuillez accuser réception de ce Dossier d'Appel d'Offres en utilisant la fonction « accepter l'invitation » sur le système d'appel d'offres en ligne eTendering. Cela vous permettra de recevoir toute modification ou mise à jour concernant l'appel d'offres.

Si vous n'êtes pas encore enregistré dans le système, vous pourrez le faire en utilisant les informations ci-dessous (Identifiant : event.guest , Mot de passe : why2change) et suivre les instructions de l'enregistrement étape par étape comme spécifié dans le guide.

Le guide d'enregistrement et de soumission de votre offre peut être téléchargé sur le site ci-après :

<https://www.undp.org/procurement/business/resources-for-bidders>

FOOTBALL

Des sanctions et toujours des sanctions

La commission d'homologation et de discipline de la ligue de Ngazidja de football siégeant le 07 mars dernier, vient de prendre des mesures disciplinaires des plus sévères à l'endroit des clubs Ngaya Club et Volcan Club de Moroni.

Suite à la bagarre généralisée survenue lors du match opposant Volcan Club à Ngaya Club le 05 mars dernier au stade de Moroni, la commission disciplinaire de la ligue de Ngazidja de football a siégé pour statuer sur les faits. A la 84e minute le match a été définitivement interrompu après que les supporters des deux camps en sont venus aux mains. Une série de caillassages s'en est suivi avant l'intervention des forces de l'ordre. Des incidents d'une rare violence qui ont été unanimement condamnés par l'ensemble des amoureux du ballon rond et au delà.

C'est dans ce climat de peur que la commission d'homologation et de discipline de la ligue de Ngazidja a siégé pour statuer sur les faits au sortir de la rencontre. C'est par le PV 22-04/CHD/LDNG/FFC en s'appuyant sur l'article 30 du Règlement Général et suivant la jurisprudence et les autres disposi-



tions réglementaires qui régissent le football comorien que la commission a rendu son verdict.

Les deux belligérants sont exclus de la compétition en cours et sont interdits de prendre part à la prochaine coupe des Comores, celle de 2023. En plus de cette exclusion, les rouges de Mde sont condamnés pour les 12 mois (année calendaire) à venir à jouer tous ses matchs à huis clos. Avant la reprise des phases retour du championnat régional de Ngazidja, le club doit honorer une amende de 1 000 000 kmf.

En ce qui concerne le club de la capitale, les sanctions sont à peine plus lourdes que celles de Ngaya. Les verts d'Iroungoudjani devront désormais jouer les prochains 18 mois (année calendaire) sans supporters. Les juges disciplinaires ont considéré le caractère récidiviste des supporters de Volcan Club qui ont été déjà condamnés 2 fois cette saison pour justifier leur décision. Comme Ngaya de Mde, les protégés de Coach Nanou du moins le club doit s'acquitter elle aussi d'une amende de 1 000 000 kmf avant la

reprise du championnat. Une reprise de championnat qui doit intervenir dans les prochains jours, même si elle se fera sous certaines conditions. Dans une note circulaire signée par le président de la ligue, il est décidé de la reprise du championnat sous réserve d'une rencontre avec les responsables des clubs préconisant une bonne conduite (avant, pendant et après) pour chaque match.

AS Badraoui

La Gazette des Comores
Fondateur et Directeur général
 Said Omar Allaoui
Directeur de la publication
 Elhad Said Omar
Rédacteur en chef
 Mohamed Youssouf
Secrétaire de rédaction
 Toufé Maecha
Rédaction
 A. Mmagaza
 M.I.M Abdou
 A.O. Yazid
 Andjouza Abouheir
 Nassuf Ben Amad
 Kamal Gamal Abdou
 Nabil Jaffar
 Riward
Mise en page
 Abdouchakour Aladi Nourou
Responsable commercial
 Mariama Mhoma
Documentation archiviste
 Hadidja Abdou
Photographe / Site Web
 Mohamed Said Hassane
Impression
 Graphica Imprimerie
www.lagazettedescomores.com
 Tel: 773 91 21/ 322 76 45



Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme,
 Chargé des Affaires Foncières et des Transports Terrestres

Projet de Relèvement Post-Kenneth et de Résilience (PRPKR – P171361)

“ SOLLICITATION A MANIFESTATIONS D'INTÉRÊT POUR LA SELECTION DES ENTREPRISES, BUREAUX D'ETUDES ET FOURNISSEURS POUR LE PROJET DE RELEVEMENT POST-KENNETH ET DE RESILIENCE ”

1. Le Gouvernement de l'Union des Comores, dans le cadre de la mise en œuvre du Projet de relèvement Post-Kenneth et de résilience (PRPKR), a reçu un financement de la Banque Mondiale et a l'intention d'utiliser une partie des fonds pour financer des contrats des travaux relatifs aux entrepôts et citernes de la Direction Générale de la Sécurité Civile sis à Moroni, Fombouni, Mitsamihouli sur la Grande Comore ; Patsy, Sima sur Anjouan et Fomboni, Nioumachoua sur Mohéli.

2. Objectif de l'AMI :

L'Objectif de cet avis de manifestation est de faire un recensement et constituer une liste des entreprises capables de conduire de travaux d'envergure à la hauteur publics et bâtiments pour faciliter la mise en œuvre du Projet de Relèvement Post- Kenneth et Résilience (PRPKR).

3. Les travaux par voie d'appels d'offres sont les suivants :

Travaux de construction de citernes de stockage d'eau de capacités avoisinant 500 à 1000 m³

Travaux de construction d'entrepôts de stockage de produits de dimensions allant de 15 m x10 m x 6 m à 45 m x 20 m x 6 m

Les soumissionnaires potentiels sont des entrepreneurs de travaux léga-

lement enregistrés, qualifiés et satisfaisants aux critères d'éligibilité, sont priés de manifester leur intérêt en envoyant, au plus tard le **lundi 21mars2022 à 14 h 00 (heure locale de Moroni)**, à l'adresse ci-dessus indiquée.

Adresse : Route de la Corniche, Unité de Gestion du Projet sis au 2ème étage du Bâtiment abritant la Direction Générale de l'Equipement et de l'Aménagement du Territoire sur la Route de la Corniche à, BP 12 Moroni – Union des Comores ou bien par courriel à l'adresse suivant : cor.ugp.prpkr@gmail.com avec copie aux e-mails ci-dessous : rpm.ugp.prpkr@gmail.com, rpse.ugp.prpkr@gmail.com aux jours et heures suivantes : **du lundi au vendredi de 8h 00 -16h00.**

Le dossier de candidature doit comporter les références et montants pour des travaux similaires conduites, certificats ou attestations de bonne fin d'exécution, équipements techniques et matériels, listes du personnel (Ingénieurs, conducteurs des travaux y compris les CVs et diplômes certifiés et signés) et les chiffres d'affaires engrangés par l'entreprise sur les cinq dernières années (2017, 2018, 2019, 2020 et 2021).

Toute demande de renseignement complémentaire devra être envoyée à l'adresse susmentionnée ci-dessus.

FAIT DIVERS :

Une femme enceinte meurt par « peur de son mari »

Une femme enceinte en état d'anémie sévère trouve la mort 24 heures plus tard après que son mari lui a refusé d'être transfusé. Ce dernier l'aurait menacé de divorce d'après le médecin qui s'est exprimé sur les réseaux sociaux pour dénoncer cette histoire sordide.

Un médecin de l'hôpital de Mbeni s'est exprimé sur les réseaux sociaux pour dénoncer une tragédie, qui a eu lieu l'année dernière. S'il a décidé d'en parler aujourd'hui, c'est parce que le mari allait se remarier. Dans son récit, il parle d'une femme enceinte victime d'une anémie sévère qui a refusé de recevoir une transfusion sanguine au risque d'une « divorce ». Le médecin a essayé d'expliquer au mari sans succès. « J'essaie de le convaincre en vain. Je retourne expliquer à la femme des conséquences en cas de refus de prise en charge et essayer de la convaincre pour sauver sa vie et que c'est sa décision qui compte et non la décision de son mari, car c'est sa vie qui est en danger. Malgré tout, elle a refusé par peur de son mari car il la menace de divorcer si elle accepte la transfusion. Ne pouvant rien faire, et contre l'avis médical, ils ont décidé

de rentrer chez eux. Le lendemain, on m'informe que la femme est décédée. Maintenant, le mari cherche une nouvelle femme », explique dans sa page Facebook le Dr Ben Djabir Mbae Hamidou.

Cette histoire a suscité beaucoup de réactions sur les réseaux sociaux. Quelques heures après, la ministre de la santé parle dans un tweet d'un témoignage glaçant qui doit nous interpeller tous. « Ce genre de drame doit interpeller plus d'un. Jamais une telle injustice. La femme doit savoir dire non aux caprices d'ancien temps de son époux », interpelle Loub Yakouti Attoumane.

Cette triste histoire a touché tout le monde au point de vue sanitaire, éducatif et religieux. Joint par nos soins, le directeur du Muftorat Said Abdallah explique que la femme musulmane doit toujours consulter son mari pour les décisions et lui témoigner respect. Cependant, le respect a ses limites surtout si sa vie est en danger. « Nul n'a le droit d'obéir un humain pour faire le péché. Si le pronostic de la femme est engagé, cette dernière ne doit pas obéir à son mari au détriment de sa vie. L'islam n'a pas interdit la transfusion sanguine si cela est une nécessité pour la sauvegarde de la vie

humaine », insiste-t-il.

Du point de vue médical, le docteur Chamsoudine Mohamed explique que le patient peut choisir le praticien et l'hôpital de son choix si ce dernier n'est pas un danger public. « Le médecin de son côté a la responsabilité de l'avertir du danger qu'il encourt. Avant de laisser partir, la déontologie veut que le patient signe une décharge de responsabilité et le praticien doit aviser le procureur en cas d'ouverture d'une enquête », explique-t-il.

Selon Me Moudjahid Abdoulbastoi, le code de la santé a consacré le principe du libre consentement du patient au traitement médical. L'article 611 pose au médecin l'obligation de respecter la volonté du patient, au même titre que son obligation d'informer ce dernier des conséquences de ses choix. « Aucun acte médical ni traitement ne peut être pratiqué sans le consentement libre et éclairé du patient ou de l'un de ses parents, si le patient est mineur. Le patient est libre de refuser ou d'interrompre un traitement, même si cela met en danger sa vie.... la loi comorienne autorise le médecin à accomplir, sans le consentement, des actes indispensables à sa survie et proportionnés à son état »,



précise le code de la santé. Selon toujours le juriste, les mots clés sont « survie » et « proportionné ». « Pour finir, sur la base des éléments avancés par le Dr Ben Djabir dans son post, on peut engager la responsabilité pénale du mari pour abus de faiblesse. Par contre, la responsabilité du médecin ne peut être retenue s'il prouve qu'il a mis tous les moyens à sa disposition pour convaincre la dame », précise-t-il.

La voix révoltante de la militante des droits de l'homme Amina Ali, parle de non assistante à personne en danger et le procureur doit s'autosaisir de cette affaire. «

L'on ne peut pas faire porter le chapeau au médecin car ce dernier ne peut nullement sauver une vie si son patient n'est pas d'accord. Par rapport à la société comorienne, on nous répète qu'il faut obéir à son mari et c'est encore mal. Pour ceux qui disent que c'est un suicide, une femme enceinte est vulnérable et le mari a une responsabilité dans la mort de sa femme. Le procureur doit s'autosaisir sur cette affaire », lance-t-elle.

Andjouza Abouheir



UNION DES COMORES
Unité – Solidarité – Développement

SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'ELECTRICITE DES COMORES « SONELEC »

DIRECTION GENERALE

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET
Pour acquisition de diverses fournitures de biens et services

Date de la Publication 04/03/2022

A. La Société Nationale de l'Electricité des Comores « SONELEC » a pour mission de gérer les activités de production, de transport, de distribution et de commercialisation de l'énergie électrique en Union Des Comores conformément à l'article 3 du Décret de création de la « SONELEC ».

B. Dans le cadre du bon fonctionnement de ses activités et en se conformant au code de marché de l'Union des Comores, la SONELEC souhaite établir une liste restreinte pour la fourniture des biens et services décrits ci-après :

- Marché de fourniture N°1 « Huile Moteurs 15W 40 API CI 4 »

- Marché de fourniture N°2 « Filtres à gasoil 1R-756 »
« Filtres à huile 1R-726 »
« Filtres décanteurs (séparateurs) 152-8843 »
« Filtres décanteurs (séparateurs) 513-4493 »
« Filtres décanteurs (séparateurs) 10 (04010) »

C. La « SONELEC » invite les entreprises intéressées par le présent avis à manifester leurs intérêts en fournissant les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour la livraison des fournitures décrites ci-dessus (présentation de leur structure, référence de prestations d'au moins deux marchés similaires, disponibilité de fournitures, etc.) en précisant le type et numéros des marchés de fournitures qui les intéressent.

D. Les entreprises intéressées peuvent obtenir des informations supplémentaires par email à l'adresse suivante :

informations.sonelec@gmail.com

Les manifestations d'intérêt accompagnées des références pertinentes dans le domaine des services demandés, devront être envoyées à l'adresse mentionnée ci-dessous :

A l'attention de :

Directeur Général de la SONELEC en précisant le ou les numéros du marché.

Exclusivement par Email :
procurement.sonelec@gmail.com

E. Cette consultation se fera conformément aux Règles de procédure des marchés publics de l'Union des Comores pour l'utilisation des fournisseurs de biens. Une liste restreinte de cinq entreprises sera établie à l'issue d'une évaluation des dossiers reçus. Il est à noter que l'intérêt manifesté par une entreprise n'implique aucune obligation de la part de l'autorité contractante d'inclure cette entreprise dans la liste restreinte. Seules les candidatures retenues à l'issue de cette évaluation seront contactées.

F. Les candidats intéressés doivent fournir les documents suivants :

- Lettre de soumission
- Présentation de la Société
- Registre de Commerce
- Quitus fiscal de l'année 2021
- Déclaration de non faillite
- Chiffre d'affaire annuel de trois dernières années
- Attestation de bonne d'exécution de contrat de marché similaire
- Certificat de non contentieux
- Attestation originale datant six mois relative à la situation fiscale du soumissionnaire, signé par le Directeur des impôts.

Les soumissionnaires retenus signeront un contrat d'accord cadre avec la « SONELEC » qui précisera toutes les conditions pour la soumission des offres.

Les manifestations doivent parvenir **au plus tard le 14/03/2022 à 12 heures des Comores**. Tous documents envoyés au-delà de la date limite ne seront pas considérés. Les dossiers incomplets ne seront pas examinés.

Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis **le 14/03/2022 à 14 heures à la « SONELEC »**.